



Nos réf.: PUCODT/2024/0072



Wallonie

Commune de WATERLOO

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé chaussée de Charleroi 78 et est cadastré 4ème division section T parcelles n°116- 142A.

Le projet consiste en la demande de division d'une maison unifamiliale en 2 appartements.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2 et R.IV.40-1 §1er, 6° du Code du Développement Territorial pour les motifs suivants :

- Dérogation au plan de secteur : non conforme à la destination de la zone agricole (D.IV.40, alinéa 2) ;
- Le bien est situé dans le périmètre du site du Champ de Bataille de 1815, dit de Waterloo, classé comme patrimoine exceptionnel de Wallonie (R.IV.40-1 §1er, 6°).

**L'enquête publique sera ouverte le 03/05/2024 et sera clôturée le 17/05/2024 à 12h.**

Le dossier peut être consulté durant cette période uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance, soit par téléphone au numéro suivant: 02/352.99.31, soit par courrier électronique à l'adresse suivante: [urbanisme@waterloo.be](mailto:urbanisme@waterloo.be), auprès de l'Administration communale de Waterloo, service de l'urbanisme, rue François Libert, 28 - 1er étage, où des explications techniques seront fournies du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, et également les samedis 4/5 et 11/5 et de 9h00 à 11h30 selon les mêmes modalités.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante: rue François Libert, 28 à 1410 Waterloo
- par télécopie au 02/351.04.33
- par courrier électronique à l'adresse suivante: [urbanisme@waterloo.be](mailto:urbanisme@waterloo.be)

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention « urbanisme – dossier n° PUCODT/2024/0072 »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service de l'urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu à la Maison communale au service de l'urbanisme, le 17/5 de 11h à 12h, séance au cours de laquelle toutes les personnes qui le souhaitent seront entendues, selon les modalités précitées.